

*Affaires courantes*

modifications proposées sur l'économie agricole et les coûts de l'agriculture.

Il est absolument renversant que le gouvernement n'ait pas écouté les organisations agricoles de tout le pays. Mon collègue, le député d'Algoma, a énuméré officiellement les très nombreux groupes agricoles qui s'opposent à ces modifications. Aucune organisation n'a appuyé ce projet de loi. Le gouvernement se doit de consulter les personnes auxquelles ce projet de loi risque de nuire considérablement. Le projet de loi C-36 ne doit pas être adopté. À l'instar de mes collègues, j'espère vivement que le gouvernement va retirer ce projet de loi, comme le souhaitent les agriculteurs de tout le pays.

Ces modifications soulèvent un autre problème, à savoir que les prêts consentis conformément aux deux lois en question ont été suspendus jusqu'à ce que la Chambre se prononce sur ce projet de loi. La récolte des fruits et des légumes est presque terminée à l'Île-du-Prince-Édouard. Beaucoup d'agriculteurs n'ont pas reçu les avances de fonds qu'il leur faut pour régler leurs dettes d'affaires.

En outre, lorsque cette mesure a été annoncée dans le budget du 27 avril, les agriculteurs avaient déjà planifié leur propre budget annuel en fonction des avances de fonds libres d'intérêt qu'ils comptaient toucher. Ils ont besoin de ces avances pour la récolte de 1989-1990.

Le gouvernement semble vouloir miner la vie rurale au Canada dans tous ses aspects. Les localités rurales ne seront désormais plus vraiment desservies par VIA Rail, les bureaux de poste ruraux disparaissent lentement, et des taux d'intérêt élevés menacent sans cesse la survie même des exploitations agricoles familiales. On est témoin de réductions dans les programmes de développement rural et régional, et notre industrie laitière est menacée.

J'exhorterais le gouvernement à rejeter le projet de loi C-36 et à procéder à une consultation approfondie de la collectivité agricole dans tout le Canada avant d'étudier ce genre de projet de loi.

**M. le vice-président:** La Chambre est-elle prête à se prononcer?

**Des voix:** Le vote!

**M. le vice-président:** Le vote porte sur l'amendement inscrit au nom du député d'Algoma. Plaît-il à la Chambre d'adopter cet amendement?

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Non.

**M. le vice-président:** Que tous ceux qui sont en faveur de l'amendement veuillent bien dire oui.

**Des voix:** oui.

**M. le vice-président:** Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

**Des voix:** Non.

**M. le vice-président:** À mon avis, les non l'emportent.

*Et plus de cinq députés s'étant levés:*

**M. le vice-président:** Conformément au paragraphe 45(6) du Règlement, le vote par appel nominal sur l'amendement proposé est différé.

**M. Cooper:** Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Après discussion, les trois partis à la Chambre ont convenu que nous devrions revenir à l'appel des motions afin d'examiner une motion inscrite au nom du député de Kingston et les Îles, qui prévoit l'adoption du cinquième rapport du Comité permanent des élections, des privilèges, de la procédure et des affaires émanant des députés.

**M. le vice-président:** Y a-t-il consentement unanime pour que nous revenions à l'appel des motions?

**Des voix:** D'accord.

## AFFAIRES COURANTES

[Traduction]

### ÉLECTIONS, PRIVILÈGES, PROCÉDURE ET INITIATIVES PARLEMENTAIRES

#### ADOPTION DU CINQUIÈME RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT

**M. Peter Milliken (Kingston et les Îles):** Monsieur le Président, je voudrais maintenant proposer l'adoption du cinquième rapport du Comité permanent des élections, des privilèges, de la procédure et des initiatives parlementaires.

La Chambre est saisie du rapport depuis déjà quelque temps. En fait, c'est une simple recommandation à la Société Radio-Canada l'autorisant à diffuser sur la chaîne parlementaire la retransmission intégrale des délibérations de la Chambre des communes immédiatement après l'ajournement quotidien de la Chambre, jusqu'à ce que d'autres dispositions aient été prises.